

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 76

présenté par
M. Alauzet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.